



COMMENT MIEUX PRENDRE EN COMPTE LE GENRE DANS LA FORMATION AGRICOLE ET RURALE?

Séminaire international - Septembre 2024 - Abidjan

AMELIORER L'ACCES DES FEMMES A LA PROPRIETE FONCIERE
Expérience de la Côte d'Ivoire

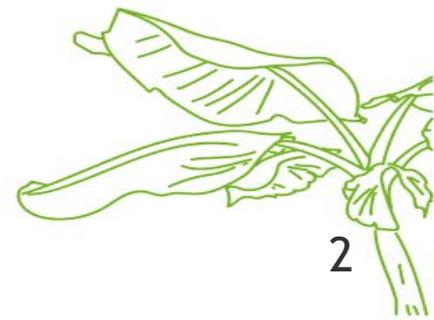
COULIBALY Nahouo
Préfet, Directeur Communication et Formation
AGENCE FONCIERE RURALE - COTE D'IVOIRE



PRESENTATION DE L'AGENCE FONCIERE RURALE (AFOR)

Date de création, type de structure, couverture géographique

- L'Agence Foncière Rurale (AFOR) a été créée par le Décret N° 2016-590 du 03 Août 2016.
- C'est une Agence d'exécution, personne morale dotée de l'autonomie financière, d'un patrimoine et de moyens de gestion propres.
- L'AFOR couvre l'ensemble du territoire national.





PRESENTATION DE L'AGENCE FONCIERE RURALE (AFOR)

Missions de l'AFOR

→ L'AFOR a pour mission d'accélérer la mise en œuvre de la loi N° 98-750 du 23 Décembre 1998 relative au domaine foncier rural.

Axes d'intervention de l'AFOR

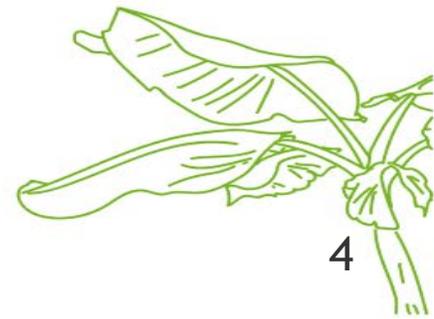
- la Délimitation des Territoires des 8576 villages officiels de la Côte d'Ivoire ;
- la délivrance de Certificats Fonciers sur les 23 millions d'hectares du domaine foncier rural ;
- la promotion de la contractualisation entre les détenteurs de droits fonciers et les exploitants agricoles non-proprétaires ;
- la consolidation des droits des concessionnaires provisoires de terres du domaine foncier rural.





UN CADRE TRADITIONNEL MARQUÉ PAR L'INEGALITÉ HOMME-FEMME

- L'accès des femmes à la propriété foncière est freiné par le poids des traditions qui :
 - accordent le primat à l'homme ;
 - minorent le rôle de la femme, qu'elle soit fille, mère ou épouse ;
- Sans en être propriétaires, les femmes sont généralement autorisées à exploiter une partie des terres familiales pour les cultures maraichères ;





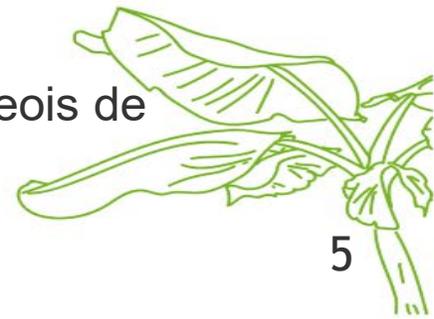
LES INITIATIVES ET ACTIONS MENEES

(pour briser les barrières et faciliter l'accès de la femme à la terre)

Un cadre juridique assurant l'égalité homme-femme

On note l'adoption, la ratification ou la vulgarisation :

- d'accords internationaux et textes de lois spécifiques aux droits des femmes (la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (ONU), les conventions spécifiques sur les droits des femmes de la Côte d'Ivoire, etc.) ;
- de la constitution de 2016 qui réaffirme l'égalité entre l'homme et la femme;
- du Code Civil : loi sur les successions (2019) ou sur le mariage (2019) qui réaffirment l'égalité homme-femme ;
- de la loi de 1998 relative au domaine foncier rural qui ne fait aucune différenciation de sexe quant à l'accès à la propriété foncière ;
- de l'obligation de présence d'une femme dans la composition de chaque Comité Villageois de Gestion Foncière Rurale (CVGFR).

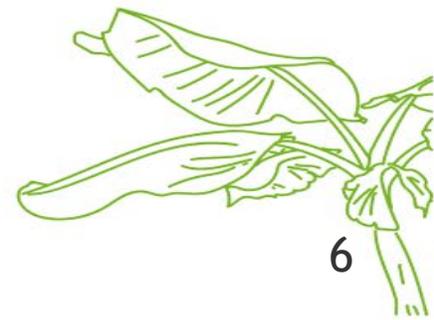


LES INITIATIVES ET ACTIONS MENEES

(pour briser les barrières et faciliter l'accès de la femme à la terre)

Au plan stratégique

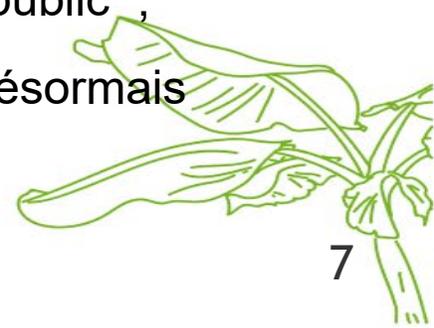
- La mise en place d'une stratégie sectorielle genre, d'une stratégie nationale en matière de Violences Basées sur le Genre (VBG), d'Exploitation et Abus Sexuels (EAS) et de Harcèlement Sexuel (HS)
- La mise en œuvre d'activités promotrices comme le He for She (campagne de solidarité pour l'égalité des sexes)



LES INITIATIVES ET ACTIONS MENEES

Au niveau de l'AFOR

- Mise en place d'un Service genre au sein de l'Agence Foncière Rurale (AFOR) animé par un spécialiste en Genre ;
- Elaboration de la politique Genre de l'AFOR ;
- Diagnostic de la situation femme-homme quant à l'accès à la terre dans les 6 régions d'intervention du Projet d'Amélioration et de Mise en Oeuvre de la Politique Foncière Rurale (PAMOFOR) ;
- Formation des membres des CVGFR en les sensibilisant sur l'importance de l'égalité des genres ;
- Sensibilisation dans tous les villages en mettant l'accent sur l'accès des femmes à la propriété foncière ;
- Renforcement des capacités du personnel de l'AFOR en égalité des genres ;
- Renforcement des capacités des femmes membres des CVGFR sur tout le processus de la sécurisation Foncière rurale, en leadership féminin, confiance en soi et prise de parole en public ;
- Plan d'action VBG/EAS/HS élaboré et mis en œuvre avec son code de conduite qui sera désormais inséré dans les DAO des prestataires ;



LES INITIATIVES ET ACTIONS MENEES

Initiatives du Gender Innovation Lab (GIL) : intervention Genre dans le cadre du PAMOFOR (1/2)

Dans le cadre du PAMOFOR, le GIL a utilisé 2 outils pour une intervention genre auprès de **1237 ménages coutumièrement mariés** de 3 régions (Agnéby-Tiassa, Mé et N'Zi), 15 Sous-Préfectures et 143 villages :

1) Offre de mariage civil en régime de communauté de biens (615 ménages) avec prise en charge des frais administratifs et de collation de la cérémonie de mariage.

- Objectif visé : transfert **indirect** de droits fonciers à la femme par le mariage civil (héritage)
- Méthodologie : faire visionner au ménage, une vidéo de 20 mn présentant les avantages du mariage civil. Mettre en avant : la légalité de l'union, l'héritage/protection des époux et le bien-être économique du ménage.
- Résultat :
 - **79%** des ménages ont accepté la proposition de mariage ;
 - **52%** de mariages ont déjà été célébrés.



LES INITIATIVES ET ACTIONS MENEES

Initiatives du Gender Innovation Lab (GIL) : intervention Genre dans le cadre du PAMOFOR (2/2)

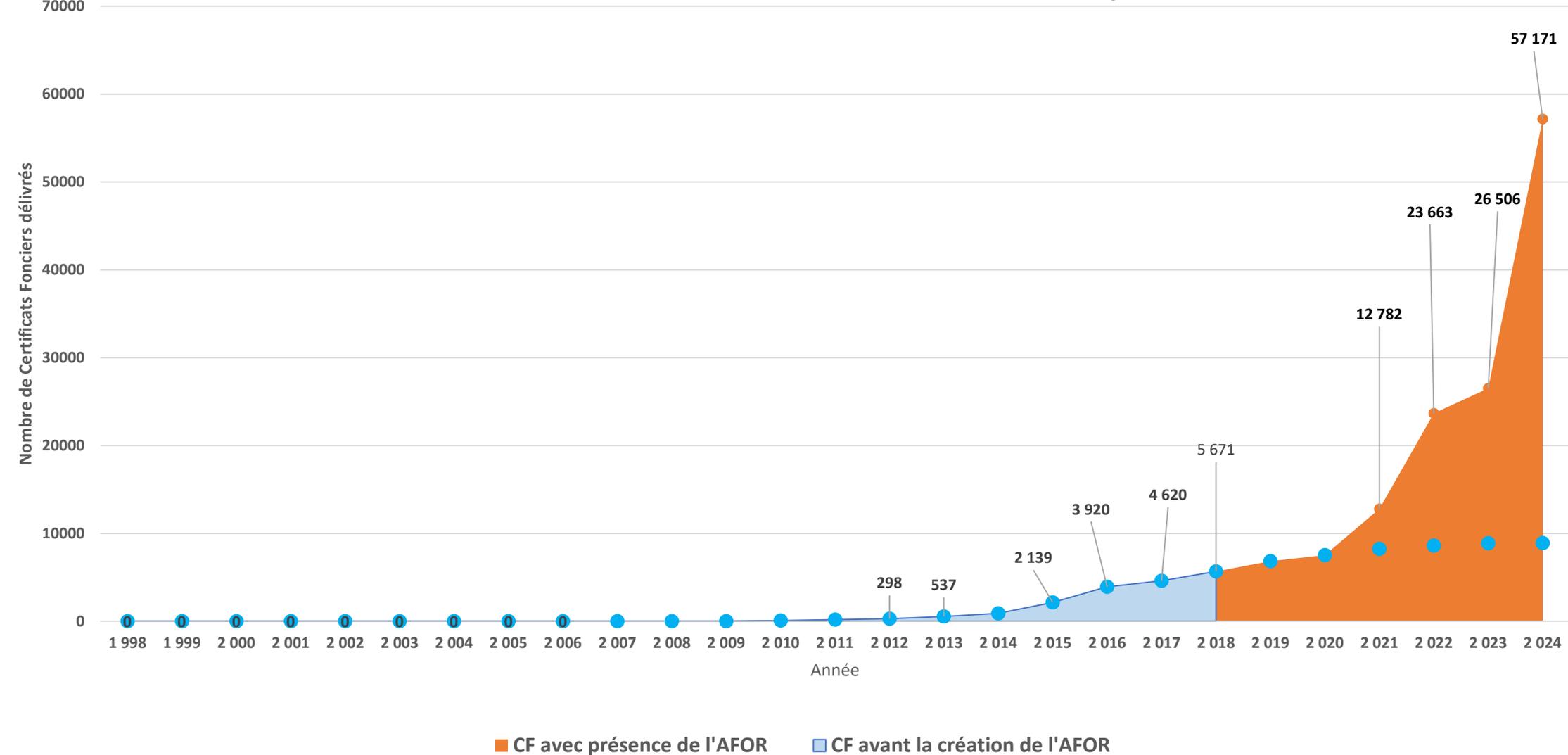
2) Transfert de droits de propriété de terre à la femme (622 ménages)

- Objectif visé : transfert **direct** des droits fonciers à la femme par le transfert de droits de propriété
- Méthodologie : faire visionner au ménage, une vidéo de 20 mn présentant les avantages de la cession de terre à la femme. Mettre en avant : l'harmonie familiale, le bien-être économique du ménage, la protection de la femme et des enfants.
- Résultat :
 - **88%** des hommes ont accepté de transférer une parcelle à leur femme ;
 - **26** Certificats Fonciers ont été délivrés aux femmes concernées.



LES RESULTATS ATTEINTS

Courbe d'évolution des certificats fonciers délivrés au 30 juin 2024



LES RESULTATS ATTEINTS

- Dans le cadre du Projet d'Amélioration et de Mise en Œuvre de la Politique Foncière Rurale de Côte d'Ivoire (PAMOFOR) l'objectif était d'atteindre **30% de femmes** ayant des droits fonciers enregistrés :
 - sur **26.849** certificats fonciers individuels signés par les Préfets au 31/08/2024, **4.200** ont été délivrés à des femmes soit **16%** ;
 - sur **67.183** ayants-droits figurant sur les certificats fonciers collectifs, figurent **13.463** femmes soit **20%** ;
- Des formations spécifiques ont eu lieu à l'endroit de **394 femmes** membres de CVGFR ;
- Les missions de sensibilisation Genre de l'AFOR ont permis de toucher 6638 personnes dont **3.492 femmes (52,61%)** ;
- L'AFOR a mis en place une politique genre qui s'applique à tous ses prestataires ;
- L'initiative du GIL est un acquis important pour améliorer l'accès des femmes à la terre.

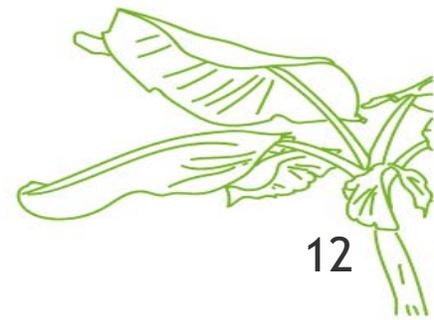




LECONS APPRISES ET BONNES PRATIQUES

Leçons apprises (bonnes pratiques, difficultés) dans la mise en œuvre des actions

- Le poids des traditions est encore vivace et ralentit les efforts de changement ;
- Une politique contraignante ne peut pas permettre d'obtenir le changement escompté ;
- Seule la sensibilisation permanente peut amener à un changement de mentalités ;
- Les focus group de femmes sont un cadre intéressant pour leur permettre de s'exprimer sur leurs attentes et prendre conscience de leur rôle dans la lutte pour l'accès des femmes à la terre ;
- Les cadres nationaux et locaux de plaidoyer peuvent favoriser l'accès des femmes à la terre ;
- La remise en public des certificats fonciers aux femmes bénéficiaires est un élément important de sensibilisation et de changement de normes.



LECONS APPRISES ET BONNES PRATIQUES

→ Perspectives

- Renforcer la formation ciblée sur les femmes, à travers des ateliers de capitalisation des résiliences des femmes ayant obtenu des certificats fonciers, auprès des autres femmes ; des ateliers d'échanges avec les chefs traditionnels pour l'amendement des lois traditionnelles qui défavorisent les femmes quant à l'accès à la terre ; des ateliers de mentorat inter CVGFR pour permettre aux femmes membres des CVGFR de partager leurs expériences ;
- Poursuivre sur le PRESFOR, le processus de certification des terres pour les femmes pour qui le conjoint a accepté de céder une partie de ses droits coutumiers, dans le cadre des interventions du GIL ;
- Créer un cadre de récompense des villages qui ont le plus fort taux de parcelles octroyées aux femmes et certifiées ;
- Former des animatrices locales pour la sensibilisation des femmes ;



LECONS APPRISES ET BONNES PRATIQUES

- Mettre en place dans les projets, des mécanismes pour satisfaire **l'indicateur de 30% de femmes au moins dans tous les processus** en lien avec la sécurisation foncière rurale (accès au certificat foncier, accès au contrat agraire, sensibilisation, formation, etc.) ;
- Mettre à contribution les OSC et notamment la Chambre des Rois et Chefs Traditionnels dans tous les mécanismes d'amélioration de l'accès des femmes à la terre ;
- Mettre un accent sur l'ingénierie socio-foncière dans les projets de sécurisation foncière rurale en vue d'améliorer l'accès des femmes à la propriété foncière (notamment dans le cadre du PRESFOR).



JE VOUS REMERCIE DE VOTRE ATTENTION

